

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/06/26/2020042067/justel>

Dossier numéro : 2020-06-26/25

Titre

26 JUIN 2020. - Arrêté du Gouvernement flamand portant redistribution du budget des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2020

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 14-07-2020 page : 53377

Entrée en vigueur : 24-07-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Les crédits inscrits aux articles budgétaires du budget des dépenses de la Communauté flamande pour l'année budgétaire 2020 sont redistribués conformément au tableau ci-dessous :
(en milliers d'euros)

Article budgétaire	Ent.	Alloc. de base	SEC	De		Vers	
				CE	CL	CE	CL
GB0-1GCF2FA-WT	GB0	1GC050	4210	3.000	3.000		
GB0-1GCF2EA-WT	GB0	1GC020	3300			1.772	1.772
GB0-1GCF2BA-WT	GB0	1GC087	3300			1.228	1.228
Total				3.000	3.000	3.000	3.000

[Art. 2](#). Le ministre flamand qui a le bien-être dans ses attributions et le ministre flamand qui a les soins de santé et les soins résidentiels dans ses attributions sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.